

Région stages mobilité



DOSSIER DE CANDIDATURE

(A déposer avant le départ à son établissement pour les candidats inscrits en Haute-Normandie)

Cadre réservé à l'établissement

L'établissement s'engage à valider le stage à l'étranger dans le cursus

accompli au titre de l'année universitaire/scolaire **201. / 201.**

Le cursus effectué par le candidat est équivalent
au niveau de diplômes LMD suivant :

Bac Pro Bac Pro 2 Bac pro3 Diplôme professionnel

BTS 1 BTS 2 DUT 1 DUT 2 L3 M1 M2 D1 D2 D3

Cachet et visa de ou du service compétent
service des relations internationales

Le candidat/ La candidate

Madame Monsieur

Prénom : _____ Nom : _____

Date de naissance : _____ Nationalité : _____

Adresse parentale ou autre adresse valable en France durant votre période de stage à l'étranger :

Rue : _____

Code postal / ville : _____

Téléphone : _____ Portable : _____ Courriel : _____

Votre établissement en France

Nom complet : _____

Adresse : _____

Intitulé du diplôme dans lequel vous êtes inscrit : _____

Niveau d'études dans l'année de votre départ :

Infra bac Bac +1 Bac +2 Bac +3 Bac + 4 Bac +5 Bac +6 Bac +7 Bac +8

Autre : _____ Homologué ou reconnu au niveau : infra bac Bac (+)

Contact :

Région Haute-Normandie - Service Education, Culture, Sports
Hôtel de Région - 5 rue Schuman - CS21129 - 76174 Rouen cedex
Tél : 02.35.52.22.43 ou 02.35.52.56.35, Fax : 02.35.52.57.95 – courriel : karine.patry@hautenormandie.fr

REGIONAIDEINTERNATIONALE@hautenormandie.fr

www.hautenormandie.fr – rubriques actions / education formation / lycée ou enseignement supérieur / aide financière Région Stages Mobilité

Votre stage à l'étranger

Pays d'accueil : Ville :

Nom complet de la structure d'accueil :

Entreprise Association Administration Organisme de recherche Laboratoire universitaire Autre

Descriptif de votre projet à l'étranger :

Informations obligatoires pour le calcul de l'aide financière régionale

Date de la **durée réelle** de votre stage : du au 20..

La Région Haute-Normandie peut cofinancer 12 semaines maximum, qui peuvent être scindées en 2 périodes.

Souhaitez-vous découper la durée cofinancée en **deux périodes de stage** ? Oui Non

Quelle période de stage souhaitez-vous voir cofinancée : du..... au..... 20., soit semaines

Etes-vous actuellement boursier sur critère social de l'Etat français ou d'une collectivité régionale ?

Oui Non Intitulé de la bourse..... Echelon.....

Précisez, si vous venez d'en faire la demande Oui Non

Information complémentaire

Avez-vous votre foyer fiscal en Haute-Normandie ? OUI Vous-même Vos parents NON

NOTA BENE :

Pour les étudiants d'origine haut-normands inscrits «hors-région» : vous pourrez solliciter l'aide à la mobilité internationale dans votre région d'études pour la période de stage non couverte par l'aide de la Région.

Pour les étudiants non originaires de la Haute-Normandie : vous pourrez postuler dans votre région d'origine fiscale à un complément d'aide pour la période de stage non couverte par l'aide de la Région Haute-Normandie.

Avez-vous déposé une demande au programme européen ERASMUS+ auprès de votre établissement d'études pour la période cofinancée par la Région : Oui Non

Budget estimé pour la totalité de votre séjour à l'étranger

Estimation des dépenses	
Voyage aller-retour (1 seul voyage) €
Logement €
Repas €
Transport sur place €
Coûts divers liés au séjour €
Autres €
TOTAL €

Estimation des recettes	
Organisme d'accueil €
Prêts bancaires €
Apport familial €
Bourses (accordées ou en attente) autres que l'aide régionale €
Autres ressources €
Montant sollicité auprès de la Région Haute-Normandie €
TOTAL €

Informations et engagements du candidat

• Cumul avec d'autres aides :

L'aide régionale mise en place par la Région Haute-Normandie est non cumulable avec l'**attribution pour la même période de stage** d'une aide émanant d'une autre Région de France. Elles est cumulable avec tout autre type d'aide.

• Contrepartie du bénéficiaire et clôture du dossier :

Les étudiants, les doctorants et les lycéens en filières professionnelles, dont la candidature serait retenue s'engagent à adresser, dans les 3 mois suivant la fin du stage, à Monsieur le Président de la Région Haute-Normandie, Service Education, Culture, Sports, un questionnaire ainsi qu'une attestation de fin de stage mentionnant les dates et durée de présence, établie par l'établissement d'accueil, indispensables à la clôture du dossier.

Chaque bénéficiaire est directement destinataire de ces documents vierges, lorsque l'attribution de son aide financière lui est notifiée par courrier postal.

Le questionnaire du dispositif est également en ligne sur le site Internet de la Région www.hautenormandie.fr dans les rubriques : actions / education formation / lycée ou enseignement supérieur / aide financière Région Stages Mobilité. Il peut être complété et retourné à la Région en ligne.

Les bénéficiaires recevront un courrier d'accusé de réception de ces documents dans un délai de deux mois. Dans le cas contraire, ils devront s'assurer par téléphone que les documents sont bien parvenus à la Région.

A défaut de présentation du questionnaire dûment rempli et de l'attestation de fin de stage, la Région est habilitée à demander le remboursement de l'aide perçue après mise en demeure.

• Procédure de modifications du projet à l'étranger :

Si les modalités de réalisation du stage étaient modifiées (changement d'organisme, de durée...), le bénéficiaire devrait en informer le plus tôt possible les services de la Région Haute-Normandie au (0033)(0)2.35.52 -22.43 ou -56 35.

L'aide est attribuée pour une durée précise de stage. En conséquence elle serait réduite, si la durée effectuée était écourtée, et ce de la façon suivante : Le montant de l'aide serait diminué, si le séjour se trouvait écourté au-delà d'une durée de 7 jours et par tranche successive de 7 jours, ceci afin de prendre en compte d'éventuels changements pouvant survenir au cours du stage cofinancé.

Prolongation du stage : Pour toute prolongation éventuelle d'un stage à l'étranger dans la limite des 12 semaines cofinancées, une nouvelle demande devra être déposée directement au service instructeur de la Région. Celle-ci ne donnera cependant pas lieu à l'attribution du forfait « départ », puisqu'il s'agit d'une prolongation de la durée du stage pour lequel le bénéficiaire a déjà perçu ce forfait.

Révision du taux de l'aide : Il en serait de même pour les demandes de révision de taux, si le candidat changeait de statut durant la durée de vie de son dossier (passage du statut de « non boursier d'études » au statut de « boursier d'études »).

Application des taux : Si les justificatifs permettant de déterminer le montant de l'aide régionale étaient incomplets, le niveau de l'aide le plus favorable serait réservé provisoirement au candidat, sachant que dans cette hypothèse ce montant serait ajusté avant paiement sur la base des justificatifs définitifs produits.

• Versement de l'aide :

L'aide est mise en paiement au vu du dossier complet (cf liste des pièces précises à fournir détaillée ci-après) et virée sur le compte bancaire dans un délai de 6 à 8 semaines (délai précisé à titre indicatif).

• Caducité de l'aide :

Si le bénéficiaire ne complétait pas son dossier ou ne donnait pas suite à sa demande dans un délai de 12 mois après sa présentation en Commission permanente, son aide financière serait alors déclarée caduque et il serait procédé à l'annulation systématique de l'aide attribuée.

A remplir par le candidat / la candidate

Prénom : Nom :

atteste avoir pris connaissance des obligations mentionnées ci-dessus et s'engage à les respecter.

Fait à : le / /

Signature obligatoire du candidat

Les candidats inscrits en Haute-Normandie devront transmettre leur dossier de candidature dûment complété, daté et signé à leur établissement d'origine en France **AVANT LEUR DEPART**. Celui-ci l'adressera ensuite à la Région Haute-Normandie (Service ECS).

Les candidats inscrits **dans une autre région** devront adresser, **AU PLUS TARD A LA FIN DE LEUR STAGE**, leur dossier de candidature dûment complété, daté et signé, **DIRECTEMENT** à la Région Haute-Normandie (Service ECS).

DOSSIER DE CANDIDATURE : PIÈCES À FOURNIR

POUR TOUS LES CANDIDATS, CE DOSSIER COMPRENDRA :

- > **Une lettre de motivation** adressée à Monsieur le Président de la Région Haute-Normandie, présentant son projet de stage, de recherche à l'étranger
- > **Un curriculum vitae**
- > **Une photocopie ou copie scannée de la convention tripartite signée** par toutes les parties (étudiant, établissement de formation en France et l'organisme d'accueil à l'étranger (entreprise, association, administration, organisme de recherche etc. ...). Une attestation d'engagement ou une attestation d'accueil en stage de l'entreprise à l'étranger mentionnant le nom, le prénom, l'établissement d'origine en France ainsi que les dates exactes d'arrivée et de fin prévue peut constituer une pièce justificative, si celle-ci mentionne que le stage fait l'objet d'une convention ou contrat de stage. Ces pièces sont acceptées en plusieurs langues (français, anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, chinois et russe ; ces 2 dernières, si les éléments identificateurs sont écrits en caractères internationaux.)
- > **Une photocopie de la carte d'étudiant ou d'un certificat de scolarité** attestant de l'inscription en établissement français de l'année en cours au moment du départ en stage. Votre établissement d'inscription en Haute-Normandie peut choisir de fournir **un certificat de scolarité collectif** pour tous les candidats concernés par un stage à l'international partant au même moment de l'année (au début de l'année universitaire ou du 2^{ème} semestre).
- > **Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB/RIP)** au nom du candidat en 2 exemplaires. **Les élèves mineurs, ne disposant pas de compte propre**, peuvent fournir une fiche « autorisation parentale » à compléter par les parents et le jeune, disponible à la Région. La fiche doit être accompagnée d'une copie intégrale du livret de famille et d'un RIB ou RIP des parents ou tuteurs.

DOCUMENTS INDISPENSABLES AFIN DE DETERMINER LE MONTANT DE L'AIDE REGIONALE

Si l'étudiant ou le lycéen est boursier d'études de l'Etat ou de la collectivité régionale, qu'il soit inscrit en Haute-Normandie ou dans une autre région, il devra fournir :

- > **Une copie de « l'avis définitif d'attribution de bourse d'études »** émis par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), par le Ministère de l'Agroalimentaire, de l'Agriculture et de la Forêt, par le Ministère de la Culture et de la Communication ou par la collectivité régionale, correspondant à l'année universitaire du départ à l'étranger. Si le départ concerne l'année universitaire à venir, l'avis le plus récemment délivré par l'administration, dont relève l'établissement de l'étudiant, est à fournir.
Les étudiants doctorants devront fournir une attestation d'attribution d'une aide publique en raison de leur situation sociale afin de pouvoir prétendre au taux majoré de l'aide à la mobilité internationale.

POUR LES ETUDIANTS INSCRITS DANS UNE AUTRE REGION

Les pièces supplémentaires suivantes sont à joindre à leur dossier :

- > **Un justificatif de la Région** dont relève leur établissement de formation attestant qu'il ne lui verse aucune aide **pour la même période de stage** et précisant le(s) motif(s) de refus.
- > **Un descriptif détaillé de la formation supérieure** suivie dans son établissement d'études en France (brochure, extrait des pages concernées du site internet).
- > **Une attestation d'engagement de l'établissement en France** validant le stage à l'étranger en question dans le cadre du cursus suivi. Cet engagement peut être combiné dans un même document avec le certificat de scolarité du candidat pour l'année de son départ à l'étranger. L'établissement en France devra apposer son tampon sur le cadre réservé à cet effet sur la page de garde du dossier de candidature et inscrire l'année universitaire en cours.
- > **L'avis d'imposition sur le revenu** permettant de justifier du rattachement des parents du candidat à la Haute-Normandie (Lieu du Centre d'Impôts) : ce document doit être le plus récent délivré par l'administration fiscale.

DANS LES DELAIS DE TROIS MOIS APRES LA FIN DU STAGE

- > **Le questionnaire dûment complété ainsi qu'une attestation de fin de stage** indiquant les dates et durée de présence, établie par l'organisme d'accueil à l'étranger.

MODALITES D'ATTRIBUTION ET TAUX

* Les délais d'instruction sont de l'ordre de 10 semaines* avant que l'attribution définitive de l'aide « Région Stages Mobilité » soit effectuée par la Commission Permanente du Conseil régional, après instruction dans le service compétent, et sous réserve que le dossier soit COMPLET.

* Le candidat retenu recevra un courrier d'attribution de l'aide « Région Stages Mobilité » ainsi que le questionnaire nécessaire à la clôture du dossier dès la date la Commission Permanente. La mise en paiement n'est effectuée qu'après vérification des dates du stage figurant sur l'attestation de l'organisme d'accueil. Le délai moyen pour le paiement effectif est de 4 à 6 semaines.

Pour tous les candidats : bonification « destination » selon la destination géographique : le taux hebdomadaire de l'aide sera bonifié de 15% pour les stages à destination de certaines régions partenaires de la Région Haute-Normandie. Les régions de coopération actuelles sont : la Basse-Saxe (Allemagne), Atsinanana (Madagascar), Poméranie (Pologne), Bejaïa (Algérie).

* Ces délais sont donnés à titre indicatif

Les taux de l'aide peuvent être redéfinis annuellement par l'Assemblée régionale.



FICHE RECAPITULATIVE A CONSERVER PAR LE CANDIDAT

Contact :

Région Haute-Normandie - Service Education, Culture et Sports
Hôtel de Région - 5 rue Schuman - CS21129 - 76174 Rouen Cedex
Tél : 02.35.52.22.43 ou 02.35.52.56.35 - Fax : 02.35.52.57.95

courriel : REGIONAIDEINTERNATIONALE@hautenormandie.fr ;
www.hautenormandie.fr – rubriques actions / education formation /
lycée ou enseignement supérieur / aide financière Région Stages Mobilité

- **Les candidats inscrits en Haute-Normandie** devront transmettre leur dossier de candidature dûment complété, daté et signé à leur établissement d'origine en France **AVANT LEUR DEPART**. Celui-ci l'adressera ensuite à la Région Haute-Normandie (Service ECS).
- **Les candidats inscrits dans une autre région** devront adresser, **AU PLUS TARD AVANT LA FIN LEUR STAGE**, leur dossier de candidature dûment complété, daté et signé, **DIRECTEMENT** à la Région Haute-Normandie (Service ECS).

DOSSIER DE CANDIDATURE : PIECES A FOURNIR

POUR TOUS LES CANDIDATS, CE DOSSIER COMPRENDRA :

- > **Une lettre de motivation** adressée à Monsieur le Président de la Région Haute-Normandie, présentant son projet de stage, de recherche à l'étranger
- > **Un curriculum vitae**
- > **Une photocopie ou copie scannée de la convention tripartite** signée par toutes les parties (étudiant, établissement de formation en France et l'organisme d'accueil à l'étranger (entreprise, association, administration, organisme de recherche etc. ...). Une attestation d'engagement ou une attestation d'accueil en stage de l'entreprise à l'étranger mentionnant le nom, le prénom, l'établissement d'origine en France ainsi que les dates exactes d'arrivée et de fin prévue peut constituer une pièce justificative, si celle-ci mentionne que le stage fait l'objet d'une convention ou contrat de stage.
Ces pièces sont acceptées en plusieurs langues (français, anglais, allemand, espagnol, italien, portugais, chinois et russe ; ces 2 dernières, si les éléments identificateurs sont écrits en caractères internationaux.)
- > **Une photocopie de la carte d'étudiant ou d'un certificat de scolarité** attestant de l'inscription en établissement français de l'année en cours au moment du départ en stage. Votre établissement d'inscription en Haute-Normandie peut choisir de fournir **un certificat de scolarité collectif** pour tous les candidats concernés par un stage à l'international partant au même moment de l'année (au début de l'année universitaire ou du 2^{ème} semestre).
- > **Un relevé d'identité bancaire ou postal (RIB/RIP)** au nom du candidat en 2 exemplaires.
Les élèves mineurs, ne disposant pas de compte propre, peuvent fournir une fiche « autorisation parentale » à compléter par les parents et l'enfant, disponible à la Région. La fiche doit être accompagnée d'une copie intégrale du livret de famille et d'un RIB ou RIP des parents ou tuteurs.

DOCUMENTS INDISPENSABLES AFIN DE DETERMINER LE MONTANT DE L'AIDE REGIONALE

Si l'étudiant ou le lycéen est boursier d'études de l'Etat ou de la collectivité régionale, qu'il soit inscrit en Haute-Normandie ou dans une autre région, il devra fournir :

- > **Une copie de « l'avis définitif d'attribution de bourse d'études »** émis par le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS), par le Ministère de l'Agroalimentaire et de la Forêt, par le Ministère de la Culture et de la Communication ou par la collectivité régionale, correspondant à l'année universitaire du départ à l'étranger. Si le départ concerne l'année universitaire à venir, l'avis le plus récemment délivré par l'administration, dont relève l'établissement du candidat, est à fournir.
Les étudiants doctorants devront fournir une attestation d'attribution d'une aide publique en raison de leur situation sociale afin de pouvoir prétendre au taux majoré de l'aide à la mobilité internationale.

POUR LES ETUDIANTS INSCRITS DANS UNE AUTRE REGION

Les pièces supplémentaires suivantes sont à joindre à leur dossier :

- > **Un justificatif de la Région** dont relève leur établissement de formation attestant qu'il ne lui verse aucune aide pour la même période de stage et précisant le(s) motif(s) de refus.
- > **Un descriptif détaillé de la formation supérieure suivie** dans son établissement d'études en France (brochure, extrait des pages concernées du site internet).
- > **Une attestation d'engagement de l'établissement en France validant le stage** à l'étranger en question dans le cadre du cursus suivi.
Cet engagement peut être combiné dans un même document avec le certificat de scolarité du candidat pour l'année de son départ à l'étranger. L'établissement en France devra apposer son tampon sur le cadre réservé à cet effet sur la page de garde du dossier de candidature et inscrire l'année universitaire en cours.
- > **L'avis d'imposition sur le revenu** permettant de justifier du rattachement des parents du candidat à la Haute-Normandie (Lieu du Centre d'Impôts) : ce document doit être le plus récent délivré par l'administration fiscale.

DANS LES DELAIS DE TROIS MOIS APRES LA FIN DU STAGE

- > **Le questionnaire dûment complété ainsi qu'une attestation de fin de stage** indiquant les dates et durée de présence, établie par l'organisme d'accueil à l'étranger.

MODALITES D'ATTRIBUTION

* Les délais d'instruction sont de l'ordre de 10 semaines* avant que l'attribution définitive de l'aide « Région Stages Mobilité » soit effectuée par la Commission Permanente du Conseil régional, après instruction dans le service compétent, et sous réserve que le dossier soit COMPLET.
* Le candidat retenu recevra un courrier d'attribution de l'aide « Région Stages Mobilité » ainsi que le questionnaire nécessaire à la clôture du dossier dès la date la Commission Permanente. La mise en paiement n'est effectuée qu'après vérification des dates du stage figurant sur l'attestation de l'organisme d'accueil. Le délai moyen pour le paiement effectif est de 4 à 6 semaines.

Pour tous les candidats : bonification « destination » selon la destination géographique : le taux hebdomadaire de l'aide sera bonifié de 15% pour les stages à destination de certaines régions partenaires de la Région Haute-Normandie. Les régions de coopération actuelles sont : la Basse-Saxe (Allemagne), Atsinanana (Madagascar), Poméranie (Pologne), Bejaïa (Algérie).

* Ces délais sont donnés à titre indicatif



Les taux de l'aide peuvent être redéfinis annuellement par l'Assemblée régionale.

Informations et engagements du candidat

• Cumul avec d'autres aides :

L'aide régionale mise en place par la Région Haute-Normandie est non cumulable avec **l'attribution pour la même période** de stage d'une aide émanant d'une autre Région de France. Elle est cumulable avec tout autre type d'aide.

• Contrepartie du bénéficiaire et clôture du dossier :

Les étudiants, les doctorants et les lycéens en filières professionnelles dont la candidature serait retenue s'engagent à adresser, dans les 3 mois suivant la fin du stage, à Monsieur le Président de la Région Haute-Normandie, Service Education, Culture, Sports un questionnaire ainsi qu'une attestation de fin de stage mentionnant les dates et durée de présence, établie par l'établissement d'accueil, indispensables à la clôture du dossier.

Chaque bénéficiaire est directement destinataire ces documents vierges, lorsque l'attribution de son aide financière lui est notifiée par courrier.

Le questionnaire du dispositif est également en ligne sur le site Internet de la Région www.hautenormandie.fr dans les rubriques / action / education formation / lycée ou enseignement supérieur / aide financière Région Stages Mobilité. Il peut être complété et retourné à la Région en ligne.

Les bénéficiaires recevront un courrier d'accusé de réception de ces documents dans un délai de deux mois. Dans le cas contraire, ils devront s'assurer par téléphone que les documents sont bien parvenus à la Région.

A défaut de présentation du questionnaire dûment rempli et de l'attestation de fin de stage, la Région est habilitée à demander le remboursement de l'aide perçue après mise en demeure.

• Procédure de modifications du projet à l'étranger :

Si les modalités de réalisation du stage étaient modifiées (changement d'organisme, de durée...), le bénéficiaire devra en informer le plus tôt possible les services de la Région Haute-Normandie au (0033)/(0)2.35.52 - 22.43 ou -56 35.

L'aide est attribuée pour une durée précise de stage. En conséquence elle serait réduite, si la durée effectuée était écourtée, et ce de la façon suivante :

- Le montant de l'aide serait diminué, si le séjour se trouvait écourté au-delà d'une durée de 7 jours et par tranche successive de 7 jours, ceci afin de prendre en compte d'éventuels changements pouvant survenir au cours du stage cofinancé.

Prolongation du stage : Pour toute prolongation éventuelle d'un stage à l'étranger dans la limite des 12 semaines cofinancées, une nouvelle demande devra être déposée directement au service instructeur de la Région. Celle-ci ne donnera cependant pas lieu à l'attribution du forfait « départ », puisqu'il s'agit d'une prolongation de la durée du stage pour lequel le bénéficiaire a déjà perçu ce forfait.

Révision du taux : Il en serait de même pour les demandes de révision de taux, si le candidat changeait de statut durant la durée de vie de son dossier (passage du statut de « non boursier d'études » au statut de « boursier d'études »).

Application des taux : Si les justificatifs permettant de déterminer le montant de l'aide régionale étaient incomplets, le niveau de l'aide le plus favorable serait réservé provisoirement au candidat, sachant que dans cette hypothèse ce montant serait ajusté avant paiement sur la base des justificatifs définitifs produits.

• Versement de l'aide :

L'aide est mise en paiement au vu du dossier complet (cf liste des pièces précises à fournir détaillée ci-dessus) et virée sur le compte dans un délai de 4 à 6 semaines (délai précisé à titre indicatif).

• Caducité de l'aide :

Si le bénéficiaire ne complétait pas son dossier ou ne donnait pas suite à sa demande dans un délai de 12 mois après sa présentation en Commission permanente, son aide financière serait alors déclarée caduque et il serait procédé à l'annulation systématique de l'aide attribuée.

• Projet de stage découpé en 2 périodes

Si le projet de stage est découpé en deux périodes distinctes (au total 12 semaines maximum), un deuxième dossier doit être complété et adressé par le biais de son établissement à la Région.

Information «EUROPASS» pour la reconnaissance internationale des séjours à l'étranger :

DEMARCHES A FAIRE 1 A 3 MOIS AVANT LE DEPART, AUPRES DE VOTRE ETABLISSEMENT EN FRANCE :

EUROPASS est un dispositif européen qui vous permet d'inscrire toutes vos mobilités en Europe à condition qu'elles soient encadrées par un organisme ou un établissement de formation.

EUROPASS est matérialisé par le Portofolio Europass qui regroupe 5 documents.

<http://europass.cedefop.eu.int> :

- * le CV européen que vous pouvez créer et modifier en ligne ;
- * le passeport des langues qui vous permet de vous auto-évaluer.
- * l'Europass Mobilité qui regroupe toutes les mobilités professionnelles et en précise vos compétences acquises grâce à ces dernières

(<http://www.europe-education-formation.fr/europass.php>) ;

- * le supplément au certificat et le supplément au diplôme.

Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements auprès de :

- votre organisme ou établissement de formation et l'agence «2e2f» située à Bordeaux : <mailto:europass-mobilite@2e2f.fr>

- les personnes ressources suivantes :

➤ Pour les lycéens et les étudiants de l'Education Nationale : Point Régional de Contact (PRC) Académie de Rouen, DAREIC, 25 rue Fontenelle, 76037 ROUEN, CEDEX 1, tél. 02.32.08.90.51., dareic@ac-rouen.fr

➤ Pour les lycéens et les étudiants en filières d'agriculture : Direction Régionale de l'Agroalimentaire, de l'Agriculture et la Forêt (DRAAF) de Haute-Normandie, Cité administrative, Saint-Sever, 2 rue Saint-Sever, 76032 ROUEN CEDEX, tél. 02.32.18.95.08.

➤ Pour les étudiants en universités et écoles supérieures : Agence «2e2f», 25 quai des Chartrons, 33080 BORDEAUX, tél. 05.56.00.94.37.